



## Séance du Conseil municipal du jeudi 16 mai 2024

### Procès-verbal

---

<b>Présents</b>	M. Jacques HUTIN, président M. Blaise BOSSON M. Thierry BUBLOZ Mme Françoise CERUTTI Mme Adélaïde CRUCHON Mme Sophie DÖRFLIGER Mme Candice EISSLER-GROS M. Patrick FISCHLER M. Philippe ISELI M. Daniel MENETREY Mme Isabelle MERMOUD	<b>Exécutif</b>	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		<b>Secrétaire</b>	M. Henri GANGLOFF
		<b>Procès-verbaliste</b>	M. Giovanni ERRICHELLI
<b>Excusées</b>	Mmes Alessia SCHMID, Ursula ZIELAZEK		

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 26 mars 2024
  2. Communications du bureau du Conseil municipal
  3. Communications de l'Exécutif
  4. Propositions de l'Exécutif
- Délibérations**
- D 06-2024 P approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires 2023
    - Rapport de la commission des finances du 7 mai 2024
  - D 07-2024 P préavis relatif au projet de plan d'extraction n° PE 01-2022 – Avusy, lieux-dits « Devant Forestal, Champ Gillet et Sur Moulin »
5. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal (président, vice-président, secrétaire)
  6. Propositions de motions et de résolutions
  7. Communications des commissions
  8. Communication des dates des prochaines séances des commissions
  9. Questions et divers



**M. HUTIN**, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate que le quorum est atteint, puis ouvre formellement la séance à 18 h 33.

Il prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **Mmes SCHMID et ZIELAZEK**, puis procède à la lecture du premier point inscrit à l'ordre de jour :

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2024**

Le président passe en revue le document, page après page ; hormis le terme « *féeries* » au point 3.1, auquel il convient de retirer un « é », pour obtenir « *féries* » (congé judiciaire), le procès-verbal de la séance mentionnée en titre est adopté par **8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (9)**.

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

**M. HUTIN** laissera à disposition en fin de séance de la documentation concernant une initiative pour la création d'une application permettant aux propriétaires d'animaux d'être en contact.

Il indique également que PIC VERT, une association d'environ 3'000 membres, dont le but est de préserver l'habitat individuel en évitant la prolifération d'immeubles mais préservant la zone villa, répond volontiers aux questions immobilières de tout type, sous réserve d'inscription préalable.

Il rapporte enfin que le site à Épeisses va accroître ses activités militaires et d'entraînement de la police, à la suite de la destruction de la caserne des Vernets.

## **3. Communications de l'Exécutif**

### **3.1 Information déchets**

**M. GOY** indique que l'exécutif a mis en place un stand aux Feuillus, dans le cadre du programme Éco 21, tandis que l'animatrice sur place rapporte que plusieurs personnes et familles s'y sont rendues pour échanger. Pour le surplus, il confirme qu'une information plus instructive et mieux ciblée sera communiquée plus largement au sujet du tri des déchets sur la commune.



### **3.2 Eco points / déchetteries**

**M. GOY** informe qu'une campagne de sensibilisation aura lieu cet automne, les samedis matin, le 21 septembre à Athenaz, le 28 septembre à Avusy et le 5 octobre 2024 à Sézegnin. Il invite les membres du Conseil à y venir, pour échanger avec le public et les animateurs qui seront présents.

### **3.3 Bulletin communal**

**M. GOY** rapporte que le bulletin d'informations de la commune ne paraîtra pas en raison du nombre insuffisant d'articles reçus.

> *Arrivée de Mme CERUTTI à 18h 45.*

### **3.4 Sablère du Cannelet**

**M. JEMMELY** indique avoir relancé l'avocat en charge du dossier, aucun retour du Tribunal fédéral n'ayant été obtenu consécutivement aux fêtes de Pâques. Une conférence de presse est en préparation, comme annoncé (*Ndr : voir PV précédent, point 3.1.*), sans mobilisation des personnes de la commune.

**M. FISCHLER** intervient pour indiquer qu'il estime que le Tribunal fédéral ne donnera aucune réponse avant la construction du site à Vernier. Avec transition, il commente un récent article paru sur la pollution des gravières à Genève, notamment du défaut de traitement des déchets liés à l'amiante; il s'interroge sur la possibilité de déposer une plainte contre X pour les torts subis au Cannelet. Il s'interroge également sur les éventuelles suites données aux déversements sur les terrains à proximité.

**M. JEMMELY** confirme avoir pris connaissance des déversements en question, et indique que cela ne ressort qu'actuellement, car dans le passé aucun instrument ne permettait de mesurer ce type de pollution. Il indique toutefois que les analyses effectuées par le GESDECH situent le degré de pollution dans des normes acceptées, tandis que l'idée d'une plainte sera examinée à la lumière d'un entretien avec l'avocat.

### **3.5 École primaire**

**M. JEMMELY** rapporte que les enseignantes de l'école primaire d'Atenaz déplorent l'annonce faite par le directeur, consistant à supprimer une classe en raison du manque d'enfants, tout en rassemblant les autres dans les classes constituées, en y instaurant, de surcroît, trois niveaux d'études. Un potentiel d'enfants devrait cependant survenir à l'échéance 2025-2026, par suite du développement immobilier réalisé sur la commune.



### **3.6 Immeubles terrains Portier**

**M. JEMMELY** indique que le chantier avance convenablement, malgré un retard de l'entreprise de charpente. Par ailleurs, une visite sera prévue sur place avec l'ensemble du Conseil municipal, dans le courant du mois de juin, soit dès que la charpente sera montée.

### **3.7 Avancement de chantiers**

**M. GARDI** rapporte brièvement l'état d'avancement des divers chantiers ouverts sur la commune :

En substance, il précise que le dossier de la zone 30 km/h est toujours en attente des divers préavis des services cantonaux, avec l'espoir de pouvoir débiter les travaux cet automne.

À la route d'Athenaz, les travaux n'ont pas été coordonnés avec les fouilles effectuées par Swisscom, car l'opérateur ne rentrerait pas dans le cadre de ces travaux en sous-sol. Par ailleurs, l'opérateur entreprend actuellement d'autres travaux de liaisons de fibre optique sur la commune, au chemin des Quoattes.

Au chemin des Allues et du Vanoeuuf, des travaux d'évacuation des eaux et de carottages seront réalisés, sans toutefois altérer l'état de l'enrobé qui a été récemment achevé par la commune.

### **3.8 ORPC Champagne**

**M. GARDI** informe qu'une délibération sera soumise au vote lors du prochain Conseil municipal ; elle vise à permettre à ce que la commune de Confignon rejoigne le Groupe des pompiers. Notre Commandant y est favorable, tandis que leur contribution en nombre d'habitants permettra de diminuer les cotisations de fonctionnement.

## **4. Propositions de l'Exécutif**

### **4.1 D 06-2024 P : approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires 2023**

Le président donne lecture du dispositif de délibération, dont l'entrée en matière est acceptée **à l'unanimité (10)**.

- Rapport de la commission des finances du 7 mai 2024 :



**M. BUBLOZ** donne lecture du rapport, en commentant les principales rubriques de recettes et dépenses, non sans expliquer les raisons du résultat obtenu.

En complément aux notes explicatives que toutes et tous ont reçues et dont le contenu s'explique par lui-même, en substance, il s'agit d'un résultat 2023 se soldant par un bénéfice de CHF 516'103.98, principalement dû à une péréquation financière favorable, à une augmentation des impôts versés par les personnes morales, ainsi qu'à un bénéfice provenant de la hausse des actions de la BCGE, sans lequel le résultat eut été réduit à CHF 348'528.-

Pour le surplus, il précise qu'en 2024 les comptes seront impactés par la charge liée aux Terrains Portier, tandis que la question des loyers pourra bientôt être abordée, vu l'avancement des travaux.

En conclusion, il indique que la Commission a approuvé l'ensemble des postes, tandis qu'elle invite le Conseil à accepter les comptes annuels 2023.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 16 mai 2024,

**À L'UNANIMITÉ (10),**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité et annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de Fr. 5'075'751.05 aux charges et de Fr. 5'591'855.03 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 516'103.98. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 516'103.98 et résultat extraordinaire de Fr. 0.-.
3. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de Fr. 419'761.22 aux dépenses et de Fr. 0.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 419'761.22.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 33'129'619.60.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de Fr. 83'285.11 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus et par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



**4.2 D 07-2024 P : préavis relatif au projet de plan d'extraction n° PE 01-2022 – Avusy, lieux-dits « Devant Forestal, Champ Gillet et Sur Moulin »**

Le président du Conseil donne lecture de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (10)**.

**M. JEMMELY** poursuit en précisant, plans affichés à l'appui, que la commune n'est en fait concernée que par 10 m2, que l'Exécutif ne manquera toutefois pas de donner ses recommandations, tandis qu'il n'y a aucune incidence sur les chemins pédestres.

Aucune question ni remarque particulière n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 16 mai 2024,

**Par 6 voix POUR, 3 voix CONTRE et une abstention (10),**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. De préavis favorablement le projet de plan d'extraction n° PE 01-2022 – Avusy, lieux-dits « Devant Forestal, Champ Gillet et Sur Moulin »

## **5. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal**

Après avoir pris connaissance des diverses propositions de candidatures, les membres du Bureau du Conseil pour la période 2024-2025 sont élus **à l'unanimité (10)** :

- M. Patrick FISCHLER, président
- Mme Isabelle MERMOUD, vice-présidente
- M. Henri GANGLOFF, secrétaire

## **6. Propositions de motions et de résolutions**

Néant.



## 7. Communications des commissions

### 7.1 Commission sociale

Mme **CERUTTI** tient à remercier les membres de la commission pour la soirée des enfants de 7 à 12 ans, axée autour de l'initiation à l'autodéfense et où une quinzaine de parents étaient présents.

### 7.2 Commission économie et agriculture

M. **FISCHLER** annonce une reprise des activités de la commission sous peu.

## 8. Communication des dates des prochaines commissions

- |  |                |       |
|--|----------------|-------|
| ▪ Commission aménagements et travaux : | 24 juin 2024 à | 18h30 |
| ▪ Commission sociale :                 | 28 mai 2024 à  | 20h00 |
| ▪ Commission environnement :           | 5 juin 2024 à  | 20h00 |
| ▪ Commission finances :                | à fixer        |       |
| ▪ Commission économie et agriculture:  | à fixer        |       |
| ▪ Commission ad hoc terrains Portier:  | en suspens     |       |
| ▪ Commission sablière du Cannelet SA : | en suspens     |       |

## 9. Questions et divers

9.1 **M. FISCHLER** relève que dans le message de l'Exécutif concernant les comptes annuels, les successeurs aux actuels adjoints y sont d'ores et déjà proposés, alors que des élections en bonne et due forme doivent les confirmer.

9.2 **M. GOY** invite les membres du Conseil à retenir la date du 8 juin, où une présentation du réseau agroenvironnemental, agrémentée d'une sortie sera proposée ; une invitation suivra.

9.3 **M. GANGLOFF** revient sur son dernier message envoyé au sujet de la mise à jour de la gestion des clefs, où une reprogrammation est nécessaire ; il invite dès lors les conseillers qui ne l'auraient pas encore effectué à se rendre à la mairie pour cette opération qui ne dure que quelques minutes.

9.4 **Mme DÖRFLIGER** s'interroge sur la date de la séance annoncée pour le 21 mai 2024, concernant les mandats des futurs conseillers municipaux ; **M. HUTIN** lui indique que la question sera discutée à l'issue de la séance.



- 9.5 **M. BUBLOZ** suggère de réfléchir à un relogement provisoire des locataires de l'ancien bâtiment de la poste dans les appartements qui seront terminés aux terrains Portier, avant une mise en location définitive de ces lots.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,**

**Le président du Conseil clôt la séance à 20 h 05.**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**